

SIGNALÉTIQUE

Véhicules

Affichez les couleurs de QUALIBAT sur votre véhicule. Il vous est possible de commander différents stickers en utilisant **le bon de commande KIT PROMOTIONNEL** disponible sur www.qualibat.com (bibliothèque → documentation).



Panneaux extérieurs

Vous pouvez reproduire le logotype QUALIBAT® sur d'autres supports très visibles, comme les panneaux de chantiers.

Annonces presse

Montrer votre appartenance aux 32 000 entreprises QUALIBAT® est un plus pour votre communication publicitaire et insertions presse.

Web

Si vous disposez d'un site internet, profitez de ce support pour signaler votre appartenance à QUALIBAT. Vous pouvez bien sûr placer le logotype QUALIBAT® sur la page d'accueil comme sur les pages suivantes... Vous avez également la possibilité de demander la création d'un lien à partir du site internet de QUALIBAT.

Il vous est possible de demander ce lien avec **le bon de commande OFFRE «INTERNET CONTACT»** disponible sur www.qualibat.com (bibliothèque → documentation)



Fier d'être QUALIBAT®



Des outils pour le faire savoir...

www.qualibat.com



QUALIBAT - 55 avenue Kléber - 75784 Paris Cedex 16 - Tél. 01 47 04 26 01 - Fax 01 47 04 52 83 - Document QUALIBAT 004 - A version 04 - 2010

CHARTRE d'utilisation de la marque et du logotype QUALIBAT®

Règles d'utilisation

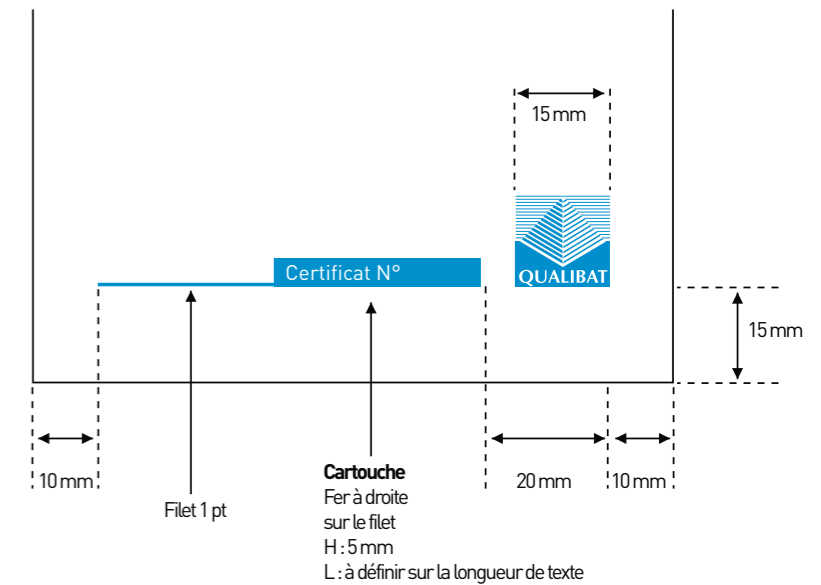
- Être titulaire d'un certificat en cours de validité ; l'entreprise est informée qu'elle doit cesser son utilisation, en cas de non-renouvellement ou de suppression du certificat,
- Ne pas utiliser la marque et logotype QUALIBAT® de façon équivoque en ce qui concerne la portée des qualifications ou certifications détenues,
- Ne pas mettre le logotype à disposition de ses établissements secondaires ou agences qui ne figureraient pas nominativement sur son certificat et qui n'auraient pas été enregistrés auprès de l'agence QUALIBAT concernée,
- Se conformer, d'une manière générale, aux exigences du règlement général de QUALIBAT, en particulier le titre VI et annexe III (Règles d'utilisation de la marque et logotype QUALIBAT®).

La marque et le logotype QUALIBAT®, ayant fait l'objet d'un enregistrement à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), sont protégés, à ce titre, de toute utilisation frauduleuse ou contraire aux exigences précédemment définies.

Documents entreprise

Vous pouvez reproduire le logotype sur vos différents documents : papier à en-tête, devis, facture,...

- Dans ce cas, le logotype est placé en bas et à droite du document, soutenu par un filet.
- Ce filet, reproduit dans la couleur du pictogramme, se termine sur la droite par un cartouche permettant d'inscrire le numéro de certificat et le libellé de la certification, pour les entreprises certifiées.



FAITES LA DIFFÉRENCE !

Seule 1 entreprise sur 2 obtient la qualification ou la certification QUALIBAT®... Vous pouvez être fier d'être QUALIBAT® !

Vous êtes QUALIBAT®, dites-le !

QUALIBAT jouit d'une très forte notoriété, très loin devant tous les autres organismes ou signes de la qualité dans le secteur de la construction : jusqu'à 97% chez les professionnels et 48% chez les particuliers.

QUALIBAT inspire la confiance symbolisée par les valeurs de « professionnalisme » et de « compétence », pour 88% des particuliers et 97% des prescripteurs (Source : étude IREQ - Mai 2008).

Alors, exploitez pleinement l'image de marque QUALIBAT® et vous bénéficierez ainsi des actions de communication de l'organisme vis-à-vis des donneurs d'ordre, des maîtres d'ouvrages publics et des particuliers !

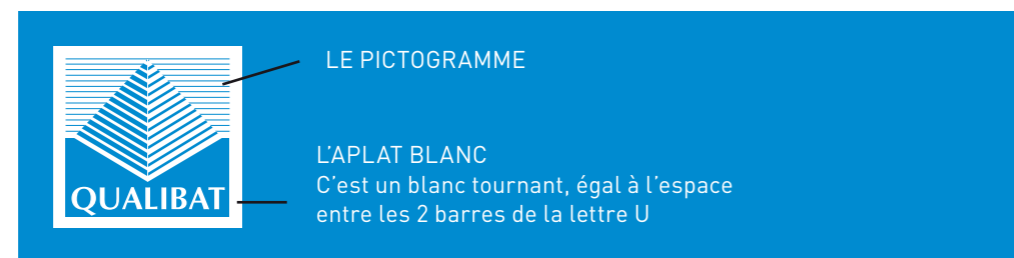
Affirmez vos compétences !

Mettez en avant votre certificat : ce gage matérialise officiellement votre appartenance à l'élite de la construction... Seul ce document synthétise toutes les informations permettant à vos clients, notamment aux particuliers, de juger de votre sérieux et de s'engager en toute tranquillité.

Non seulement le certificat QUALIBAT® est reconnu par la plupart des compagnies d'assurance, mais les maîtres d'ouvrage faisant appel à votre entreprise peuvent bénéficier d'avantages tarifaires non négligeables sur leur police « dommages ouvrage ».

Le logotype

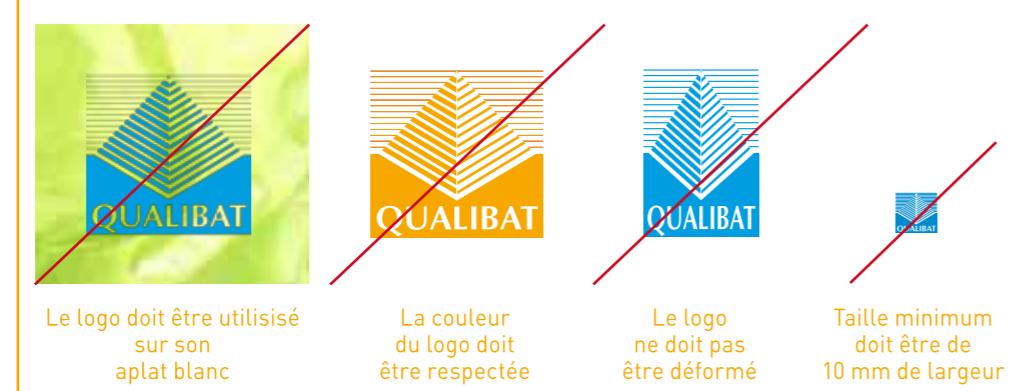
Le logotype QUALIBAT® est composé de deux éléments indissociables : le pictogramme et l'aplat blanc de fond. Vous pouvez télécharger sur votre espace Extranet le kit logo complet qui vous permettra de mettre en avant votre compétence sur tous vos documents.



4 déclinaisons possibles



Les interdits

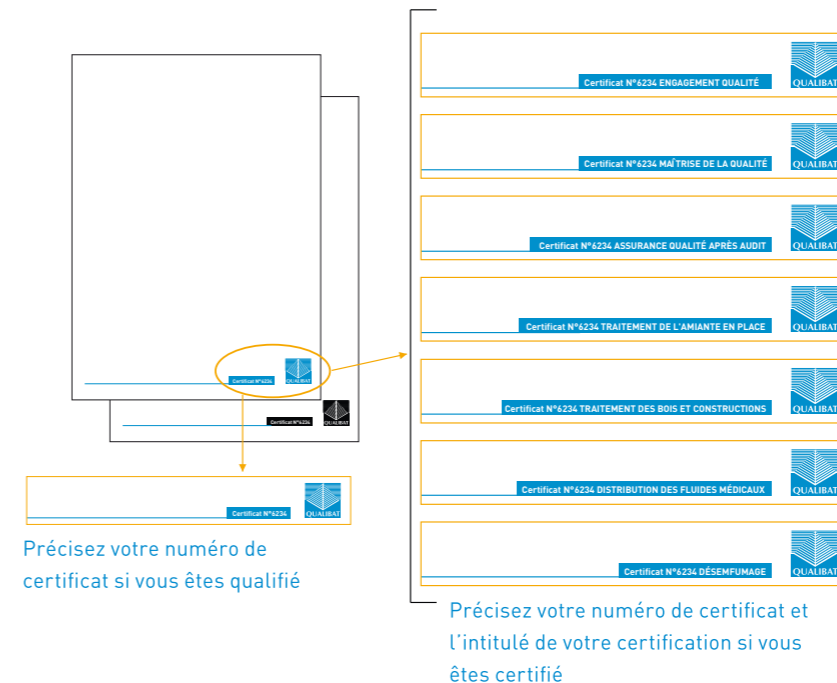


Le logo doit être utilisé sur son applat blanc

La couleur du logo doit être respectée

Le logo ne doit pas être déformé

Taille minimum doit être de 10 mm de largeur



Exemples

Votre numéro de certificat doit être obligatoirement placé dans le cartouche bleu.

N'hésitez pas à joindre le flyer « QUALIBAT® Marque d'Excellence » à toutes vos correspondances clients : devis, factures, ...



Vos cartes de visite et cartes de correspondance peuvent également arborer le logotype QUALIBAT®.

Dans ce cas, le placement du logotype en bas à droite doit être respecté.

